Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix Marseille,

Nous venons d'apprendre que vous envisagiez de baisser de 28% le contingent des congés pour formation professionnelle en le faisant passer de 52 à 38 ETP.

Le congé formation est un droit pour tous les agents ! Or, alors que ce congé devrait être attribué au bout de la 3ème demande, il faut, dans notre académie, plus de 5 demandes consécutives pour l'obtenir! En l'état actuel, il faudrait près de 25 ans pour que chacun des demandeurs obtienne un congé. Diminuer le contingent revient donc à nier le droit à congé formation dans un délai raisonnable puisque parmi les 1070 demandeurs l'an dernier, plus d'une centaine avait déjà le barème maximal (et donc au moins 5 demandes consécutives).

Nous vous rappelons que les entreprises privées ont l’obligation de consacrer au moins 1% de leur masse salariale à la formation continue alors que la dotation dans notre académie atteint péniblement 0.23 % de la masse salariale (elle était il y a 5 ans de 0.27%).

Votre proposition de réduire les congés formation de 10 à 7 mois, notamment pour les demandeurs qui passent l’agrégation, n'est pas plus acceptable.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de revenir sur cette décision et de rétablir le contingent (déjà insuffisant) tel qu'il existait l'an dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, nos sentiments respectueux,